

DELIB 39-2026



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 1 JUILLET 2026 à 20h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 23/06/2026

Date d'affichage : 23/06/2026

L'an deux mille vingt et six et le premier juillet à 20h10, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Francis LEDOUX, Geoffroy BÉZIAT, Simon SAFFORES, Stéphanie PALAS, Pierre MEYER.

Pouvoir : - Cédric GARCIA à Simon SAFFORES, Sandrine CHAUDEUR à Francis LEDOUX ; Clément BEZIAT à Geoffroy BÉZIAT

Absents : Nadège LACOMBE

Secrétaire de séance : Emeline PAGÈS

La séance débute à 20h10 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET.

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Objet de la délibération : Versement des indemnités de fonction aux adjoints :

Mme le Maire annonce que cette délibération annulera et remplacera la délibération 13-2026.

Mme. le maire propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire, avec effet à la prise de l'arrêté de délégation aux adjoints par Mme le Maire.

- à 8 % de l'indice brut 1027 pour les postes d'adjoints.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

La Secrétaire de séance :

Le Maire :